

ANNEXE III

Éléments d'un cadre général pour les futures discussions au sein du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits

Afin de renforcer de manière durable le respect de la propriété intellectuelle, tous les pays devraient jouer un rôle économique direct dans le système de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi, le comité consultatif devrait engager :

- des discussions en vue d'examiner les atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans toute leur complexité, en recensant les divers types d'infractions et leurs motivations et en tenant compte des variables sociales, économiques et technologiques;
- des discussions concernant le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, y compris une analyse coût-avantage de la mobilisation de ressources;
- des discussions afin de procéder à une analyse des données d'expérience des différents pays, notamment ceux considérés comme ayant obtenu des résultats, en vue d'améliorer les systèmes intégrant les multiples dimensions des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, et d'examiner les modèles commerciaux utilisés dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage;
- des discussions en vue d'établir des partenariats avec les organismes associés à l'application des droits, en adoptant une démarche intégrée;
- des discussions sur la nature des projets de renforcement des capacités et d'assistance technique, s'agissant par exemple de la formation du personnel judiciaire, ainsi que des projets qui vont au-delà de la simple constitution et formation d'équipes chargées de l'application concrète de la loi dans les pays en développement. Ces projets pourraient comprendre, par exemple, des campagnes de sensibilisation du public, ainsi que des programmes tendant à réintégrer dans l'économie formelle ceux qui participent, dans le cadre de l'économie informelle, à la commercialisation de produits contrefaits et piratés;
- compte tenu des contraintes sur le plan des ressources, un examen de stratégies évaluant les efforts déployés sur le plan de l'application des droits à partir d'un diagnostic de l'incidence sur le bien-être public. Les effets sur le bien-être public des différents types d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle sont variables en ce qui concerne les consommateurs, les producteurs et l'ensemble de l'économie. Par exemple, il est possible de justifier la poursuite des producteurs et non pas des petits distributeurs de produits illicites, en particulier lorsque les producteurs sont liés à des organisations criminelles organisées;
- des discussions sur des mécanismes permettant aux petites et moyennes entreprises (PME) d'utiliser et de protéger des droits de propriété intellectuelle dans leur intérêt;
- des discussions sur l'écoulement des produits contrefaits et piratés ainsi que la possibilité de recycler ces produits ou d'en faire don à des institutions caritatives.
- 

[Fin de l'annexe III et du document]